



REDEVANCES TERRESTRES 2026 (TARIFS en euros TTC)

1 / Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€

ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m ²
1	TP professionnels	1,03 €
1b	TP retraité patrimonial 2026 (retraités et lien portuaire >10 ans)	1,15 €
1c	TP loisir ou associatif	2,60 €
2	TP + Cabane ou quai SMPBA professionnels	2,20 €
2b	TP + Cabane quai SMPBA retraité patrimonial	2,35 €
2c	TP + Cabane ou quai SMPBA loisir ou associatif	4,15 €
4	TP + Cabane + Quai SMPBA professionnels	2,80 €
4b	TP + Cabane + Quai SMPBA retraité patrimonial	3,00 €
4c	TP + Cabane + Quai SMPBA loisir ou associatif	5,15 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,70 €
6	Terrasse de restauration	16,50 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	45,50 €

Bateau de l'ostréiculteur, du pêcheur ou bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son navire professionnel.

ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires HT année N-1 commerces	1,35%
9	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 215 €
10	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 800 €
11	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	60% du montant TTC
12	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	Non facturée en 2026
13	Organisation de Manifestation inférieure à 50 personnes	gratuit
13a	Organisation de Manifestation à caractère lucratif 50<x<500	100 €
13b	Organisation de Manifestation à caractère lucratif > 500 personnes	800 €
14	Prestation de restauration par un professionnel dans le cadre d'une manifestation	100 €
15	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m ² (régie), à l'euro près (entreprise)
16	Refacturation taxe foncière AOT économique	Titre des impôts

2 / Redevances outillage

ELEMENT D'OUTILLAGE		TARIF
17	Portique/Potence entretenus par le SMPBA	875 €
18a	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	18 €/m ² bassin/an
18b	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	23 €/m ² bassin/an
19a	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 900 € par mise à l'eau
19b	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	17050 € par mise à l'eau
19c	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	28400 € par mise à l'eau
20	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	18 €/j d'utilisation
22	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	900 €
23	Occupation illicite du domaine public portuaire	100 € /j
24	Bassin à flot Gujan Larros	12 980 €/an
25	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m ² (2) occupé par jour
26	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j
27	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)
28a	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimitées- cf régl)	270€/ml bateau /an
28b	Port à sec attribution annuelle après le 31 août	135€/ml bateau /an
28c	Manutention et stockage sur ber (port à sec ou aire de carénage)	25€/jour